



le 27 novembre 2009

REPARTITION DES COMPÉTENCES MINISTERIELLES

PREMIER MINISTRE

Compétences principales

Service public fédéral Chancellerie du Premier Ministre

Service public fédéral Mobilité et Transport

Compétences supplémentaires

Lutte contre la fraude, et l'application uniforme de la législation dans tout le pays

Législation sur le milieu marin

Institutions culturelles fédérales

Coordination de la Politique de migration et d'asile

MINISTRE DES FINANCES ET DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES

Compétences principales

Service public fédéral Finances

Réformes institutionnelles : conjointement avec le Ministre des Réformes institutionnelles (N)

Compétences supplémentaires

- Fonds national de garantie des bâtiments scolaires
- Gestion financière des terrains et bâtiments de l'Etat fédéral (Régie des bâtiments)
- Loterie nationale : compétence à organiser entre le Ministre des Finances et la Ministre des Entreprises publiques, via un protocole
- Société fédérale de Participations et d'Investissement : tutelle sur les filiales à organiser
- Assurances : Commission bancaire, financière et des assurances

- Office national du Dueroire (ONDD): conjointement avec les Ministres des Affaires étrangères et pour l'Entreprise
- SA ASTRID : compétence conjointe avec la Ministre de l'Intérieur
- Octroi et prolongation des licences d'exportation, visées dans la loi du 11 septembre 1962 relative à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises et de la technologie y afférente, à l'exception de celles qui font l'objet d'une réglementation européenne en matière de licences et de contingents.

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE, CHARGÉE DE L'INTÉGRATION SOCIALE

Compétences principales

Service public fédéral Sécurité sociale (à l'exception de la Direction générale Indépendants)

Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (à l'exception de la Direction générale Environnement et de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire)

Compétences supplémentaires

Tutelle sur :

- Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI)
- Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFST)
- Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins (CSPM)
- Office de contrôle des mutualités et des Unions nationales de mutualités (OCM)
- Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI)

Tutelle conjointe avec la Ministre de l'Emploi :

- Fonds des Maladies professionnelles (FMP)
- Office national de sécurité sociale (ONSS)
- Banque-carrefour de la Sécurité sociale (BCSS)

Tutelle conjointe avec la Ministre de l'Emploi et le Ministre des Pensions :
Office de sécurité sociale d'Outre-Mer (OSSOM)

Tutelle conjointe avec la Ministre de l'Emploi, le Ministre des Pensions et la Ministre de l'Intérieur :
Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSS-APL)

Tutelle sur l'accord de coopération « Beliris ».

Intégration sociale : Service public fédéral de programmation Intégration et Economie sociales, Lutte contre la pauvreté (à l'exception de la Politique des grandes villes)

La tutelle sur Fedasil relève de la compétence de la Ministre chargée de l'Intégration sociale et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale, et ceci en concertation avec la Ministre chargée de la Politique de migration et d'asile et le Secrétaire d'Etat à la Politique de migration et d'asile; respect des engagements contenus dans le Protocole de coopération du 3 août 2005 entre Fedasil et l'Office des Etrangers

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES REFORMES INSTITUTIONNELLES

Compétences principales

Affaires étrangères : Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

Prévention des conflits

Commerce extérieur

Organisation mondiale de commerce

Réformes institutionnelles : conjointement avec le Ministre des Réformes institutionnelles (F)

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, CHARGÉE DE LA POLITIQUE DE MIGRATION ET D'ASILE

Compétences principales

Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale

Égalité des chances : Centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme; Responsable pour le Fonds d'impulsion politique de l'immigration ; Institut national de l'égalité des femmes et des hommes ; le Dialogue interculturel

La politique des familles, sans préjudice des compétences de la Ministre des Affaires sociales et de la Ministre des Indépendants en matière d'allocations familiales des travailleurs et des indépendants

Compétences supplémentaires

Tutelle sur :

- Fonds des accidents du travail (FAT)
- Office national des vacances annuelles (ONVA)
- Office national de l'Emploi (ONEM)
- Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC)

Tutelle conjointe avec la Ministre des Affaires sociales :

- Fonds des maladies professionnelles (FMP)
- Office national de sécurité sociale(ONSS)
- Banque-carrefour de la Sécurité sociale (BCSS)

Tutelle conjointe avec la Ministre des Affaires sociales et le Ministre des Pensions :

Office de sécurité sociale d'Outre-Mer (OSSOM)

Tutelle conjointe avec la Ministre des Affaires sociales, le Ministre des Pensions et la Ministre de l'Intérieur:

Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSS-APL)

Service public fédéral Intérieur (DG Office des étrangers)

Tutelle sur :

- Office des étrangers
- Commissariat général aux Réfugiés et Apatrides
- Conseil du contentieux des étrangers

La tutelle sur Fedasil relève de la compétence de la Ministre chargée de l'Intégration sociale et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale, et ceci en concertation avec la Ministre chargée de la Politique de migration et d'asile et le Secrétaire d'Etat à la Politique de migration et d'asile; respect des engagements contenus dans le Protocole de coopération du 3 août 2005 entre Fedasil et l'Office des Etrangers

MINISTRE DU BUDGET

Service public fédéral Budget et Contrôle de la Gestion

MINISTRE DES PENSIONS ET DES GRANDES VILLES

Compétences principales

Pensions (sauf pensions des indépendants – *protocole avec la Ministre des Indépendants pour l'exécution des pensions mixtes*)

Service public fédéral de programmation Intégration et Economie sociale, Lutte contre la pauvreté (Politique des grandes villes)

Compétences supplémentaires

Tutelle sur :

Office national des Pensions (ONP)

Tutelle conjointe avec la Ministre des Affaires sociales et la Ministre de l'Emploi :

Office de sécurité sociale d'Outre-Mer (OSSOM)

Tutelle conjointe avec la Ministre des Affaires sociales, la Ministre de l'Emploi et la Ministre de l'Intérieur:

Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSS-APL)

MINISTRE DE LA JUSTICE

Compétences principales

Service public fédéral Justice (droit pénal social et droit des sociétés relèvent du SPF Justice)

Compétence supplémentaire

Suivi de l'Accord de Schengen (conjointement avec la Ministre de l'Intérieur, en fonction des compétences respectives, présidence à tour de rôle entre les deux ministres)

MINISTRE DES PME, DES INDÉPENDANTS, DE L'AGRICULTURE ET DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Compétences principales

Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (Direction générale Politique des PME)

Politique scientifique : Service public fédéral de programmation Politique scientifique, créé auprès du SPF précité

Protection de la consommation : un protocole sera conclu entre la Ministre des PME, en ce qui concerne les compétences visées à qualité par la loi, le Ministre du Climat et de l'Energie, et le Ministre pour l'Entreprise, en ce qui concerne la compétence en matière de Protection de la consommation

Agriculture (coordination européenne)

Sécurité alimentaire:

- Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire en faisant appel à la Direction générale 4 – Alimentation, Animaux et Végétaux en ce qui concerne l'Agence
- CERVA

Statut social des indépendants (y compris les pensions – protocole avec le Ministre des Pensions pour l'exécution des pensions mixtes) : Direction générale Indépendants du Service public fédéral Sécurité sociale

Soins de santé indépendants pour les dispositions qui sont spécifiques aux travailleurs indépendants: conjointement avec la Ministre des Affaires sociales - lead Ministre des Indépendants

Tutelle sur l'Inasti

Compétences supplémentaires

- La Ministre de la Politique scientifique et la Ministre de l'Intérieur sont compétentes respectivement pour les charges du passé de l'ancien Ministère de l'Education nationale et de l'ancien « Ministerie van Onderwijs » et conjointement pour les matières relatives à l'emploi des langues qui ne sont pas attribuées aux Communautés par la Constitution
- Jardin Botanique National : conjointement la Ministre de la Politique scientifique et le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et des Réformes institutionnelles.

MINISTRE DE LA DÉFENSE

Compétence principale

Ministère de la Défense

Compétence supplémentaire

Victimes de la Guerre

MINISTRE DU CLIMAT ET DE L'ENERGIE

Compétences principales

Développement durable : Service public fédéral de programmation Développement durable

Energie : Direction générale Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Environnement : Direction générale Environnement du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (y compris le Protocole de Kyoto)

Protection de la consommation : exerce l'autorité sur le SPP ; un protocole sera conclu entre la Ministre des PME, en ce qui concerne les compétences visées ès qualité par la loi, le Ministre du Climat et de l'Energie, et le Ministre pour l'Entreprise, en ce qui concerne la compétence en matière de Protection de la consommation

MINISTRE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Compétence principale

Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement (à l'exception de la diplomatie préventive)

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Compétences principales

Service public fédéral Personnel et Organisation

Entreprises publiques : Belgacom, SNCB Holding, Infrabel, Société nationale des chemins de fer belges, La Poste ; Loterie nationale, via protocole avec le Ministre des Finances

MINISTRE POUR L'ENTREPRISE ET LA SIMPLIFICATION

Compétences principales

Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (à l'exception des Directions générales Politique des PME et Energie)

Simplification administrative : Agence pour la simplification administrative

Informatisation des services publics : Service public fédéral Technologie de l'Information et de la Communication

Protection de la consommation : un protocole sera conclu entre la Ministre des PME, en ce qui concerne les compétences visées ès qualité par la loi, le Ministre du Climat et de l'Energie, et le Ministre pour l'Entreprise, en ce qui concerne la compétence en matière de Protection de la consommation

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Compétence principale

Service public fédéral Intérieur (à l'exception DG Office des étrangers)

Compétences supplémentaires

- Suivi de l'Accord de Schengen (conjointement avec le Ministre de la Justice, en fonction des compétences respectives, présidence à tour de rôle entre les deux ministres)
- Tutelle conjointe avec la Ministre des Affaires sociales, la Ministre de l'Emploi et le Ministre des Pensions: Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSS-APL)

SECRÉTAIRE D'ETAT À LA MOBILITÉ, ADOINT AU PREMIER MINISTRE

Compétence principale

Service public fédéral Mobilité et Transports

Législation milieu marin

SECRÉTAIRE D'ETAT À LA COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE, ADOINT AU PREMIER MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ETAT ADOINT AU MINISTRE DE LA JUSTICE

SECRÉTAIRE D'ETAT À LA MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES, À LA FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET À LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE, ADOINT AU MINISTRE DES FINANCES

Service public fédéral Finances (Modernisation du Service public fédéral Finances, Fiscalité environnementale et Lutte contre fraude fiscale)

SECRÉTAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES EUROPÉENNES, ADOINT AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement (Affaires européennes)

Préparation de la Présidence belge de l'Union européenne (deuxième semestre 2010)

SECRÉTAIRE D'ETAT AU BUDGET, ADJOINT AU MINISTRE DU BUDGET
SECRÉTAIRE D'ETAT À LA POLITIQUE DE MIGRATION ET D'ASILE, ADJOINT À LA MINISTRE CHARGÉE DE LA POLITIQUE DE MIGRATION ET D'ASILE, ET EN CE QUI CONCERNE LA COORDINATION DE LA POLITIQUE DE MIGRATION ET D'ASILE, ADJOINT AU PREMIER MINISTRE
SECRÉTAIRE D'ETAT À LA POLITIQUE DES FAMILLES, ADJOINT À LA MINISTRE DE L'EMPLOI, ET EN CE QUI CONCERNE LES ASPECTS DU DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE, ADJOINT AU MINISTRE DE LA JUSTICE
SECRÉTAIRE D'ETAT AUX INSTITUTIONS CULTURELLES FÉDÉRALES, ADJOINT AU PREMIER MINISTRE

Service public fédéral Budget et Contrôle de la Gestion

Politique de Migration et d'asile : Service public fédéral Intérieur (DG Office des étrangers)

Tutelle sur :

- Office des étrangers
- Commissariat général aux Réfugiés et Apatrides
- Conseil du contentieux des étrangers

La tutelle sur Fedasil relève de la compétence de la Ministre chargée de l'Intégration sociale et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale, et ceci en concertation avec la Ministre chargée de la Politique de migration et d'asile et le Secrétaire d'Etat à la Politique de migration et d'asile; respect des engagements contenus dans le Protocole de coopération du 3 août 2005 entre Fedasil et l'Office des Etrangers

Politique des Familles, sans préjudice des compétences de la Ministre des Affaires sociales et de la Ministre des Indépendants en matière d'allocations familiales des travailleurs et des indépendants

Institutions culturelles fédérales

SECRÉTAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES SOCIALES, CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES, ADJOINT À LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE, CHARGÉE DE L'INTÉGRATION SOCIALE

Service public fédéral Sécurité sociale : DG Politique des personnes handicapées

SECRÉTAIRE D'ETAT À L'INTÉGRATION SOCIALE ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, ADJOINT À LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE, CHARGÉE DE L'INTÉGRATION SOCIALE

Intégration sociale : Service public fédéral de programmation Intégration et Economie sociales, Lutte contre la pauvreté (à l'exception de la Politique des grandes villes)

La tutelle sur Fedasil relève de la compétence de la Ministre chargée de l'Intégration sociale et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale, et ceci en concertation avec la Ministre chargée de la Politique de migration et d'asile et le Secrétaire d'Etat à la Politique de migration et d'asile; respect des engagements contenus dans le Protocole de coopération du 3 août 2005 entre Fedasil et l'Office des Etrangers